

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2014**

CP2014\_06\_46  
id. 953

*L'an deux mille quatorze le trente juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET*

**AIDE DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D' ACTIONS PUBLIQUES  
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.  
COMMUNES DE MONTBARTIER, POMMEVIC ET  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERROIR DE GRISOLLES -  
VILLEBRUMIER.**

---

**I - RAPPEL**

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Général. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HT par tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de pays, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat

avec la Région.

## **II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître vos décisions.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2014.....	<b>850 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	<b>473 688 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	<b>73 200 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	<b>546 888 €</b>
Disponible.....	<b>303 112 €</b>

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 73 200 € :

*demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale*

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX € HT</b>	<b>SUBVENTION DÉPARTEMENTALE</b>
<b>1) MONTBARTIER</b> Aménagement d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier sur la RD 50 (tranche 3). OPAA/ACO01175 <i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2013/Phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.	487 190 €	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>
<b>2) POMMEVIC</b> Requalification du centre bourg (tranche 2/Phase D), place St Denis et passage, rues des Puits et des Cordonniers. OPAA/ACO01186 <i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2013/Phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.	627 202 €	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>
<b>3) C.C TERROIR DE GRISOLLES-VILLEBRUMIER</b> Aménagements extérieurs de la Maison de l'Intercommunalité à Labastide St Pierre (tranche 2). OPAA/ACO01714 <i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2011/Phase 1, validée en commission permanente du 24 octobre 2011.	255 869 €	122 000 x 20 % = <b><u>24 400 €</u></b>

**TOTAL : ..... 73 200 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET